

**Commune de Passy**  
**COMPTE RENDU**  
**Conseil municipal - 28 juin 2012**

**Ordre du jour du conseil municipal**

- 1 ▪ Budget Principal - Compte Administratif 2011
- 2 ▪ Budget Principal - Affectation du résultat
- 3 ▪ Budget Annexe "Eau" - Compte Administratif 2011
- 4 ▪ Budget Annexe "Eau" - Affectation du Résultat
- 5 ▪ Budget Annexe "Assainissement" - Compte Administratif 2011
- 6 ▪ Budget Annexe "Assainissement" - Affectation du résultat
- 7 ▪ Budget Annexe "Plaine-Joux" - Compte Administratif 2011
- 8 ▪ Budget Annexe "Plaine-Joux" - Affectation du Résultat
- 9 ▪ Budget Annexe "Base de Loisirs" - Compte Administratif 2011
- 10 ▪ Budget Annexe "Base de Loisirs" - Affectation du Résultat
- 11 ▪ Budget Annexe "Forêts" - Compte Administratif 2011
- 12 ▪ Budget Annexe "Forêts" - Affectation du résultat
- 13 ▪ Budget Annexe "Carrières" - Compte Administratif 2011
- 14 ▪ Budget Principal et Budgets Annexes - Approbation des Comptes de gestion de l'exercice 2011
- 15 ▪ Budget de l'Eau - Décision Modificative n° 1
- 16 ▪ Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme et bilan de la concertation
- 17 ▪ Echange de terrains entre la SCI ORCA et la Commune de Passy
- 18 ▪ Cession et mise à disposition par emphytéotique parcelles cadastrées N 2290p et N 949 – programme immobilier social mixte Passy Chef-lieu
- 19 ▪ Déclassement partiel de la voie communale n° 236 - avenue des Grandes Platières
- 20 ▪ Participation pour le financement de l'assainissement collectif
- 21 ▪ Forêt communale de Passy (74) - convention de vente et d'exploitation groupées de bois avec l'Office National des Forêts (parcelle 39 - bois de la Côte)
- 22 ▪ Création d'un marché
  
- 23 ▪ MOTION préalable à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme

**1/ Budget Principal - Compte Administratif 2011**

Pour le Budget Principal, les montants des dépenses et recettes des sections de Fonctionnement et d'Investissement se présentent de la façon suivante :

<b>Budget Principal - 2011</b>			
Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2011	15 534 205,76	19 403 190,37	
Résultat de l'exercice			<b>3 868 984,61</b>
Report de l'exercice 2010		<b>545 100,47</b>	
Total avec report	15 534 205,76	19 948 290,84	
Résultat de clôture avant affectation			<b>4 414 085,08</b>
Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2011	5 882 215,30	7 849 443,98	
Solde d'exercice			<b>1 967 228,68</b>
Report de l'exercice 2010	<b>3 512 999,62</b>		
Total avec report	9 395 214,92	7 849 443,98	
Résultat de clôture			<b>-1 545 770,94</b>
Restes A Réaliser (RAR) reportés sur 2012	1 093 569,28	0,00	
Total avec R.à.R.	10 488 784,20	7 849 443,98	

Le conseil municipal arrête le Compte Administratif 2011 du Budget Principal.

VOTE

Pour : 22  
 Contre : 0  
 Abstentions : 10 A. ROGER - A.M. BERLIOUX - M. DUBY - F. ALA - G. PERRIN - M. SALER - H. BOSSON  
 - B. TERLIER - J.P. BENA - N. PETITJEAN

## 2/ Budget Principal - Affectation du résultat

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice 2011, cumulé avec le résultat antérieur reporté, doit être affecté en totalité suite au vote du Compte Administratif.

Le conseil municipal

- décide d'affecter à la section d'Investissement : 2 639 340,22 €  
 - décide de reprendre en Fonctionnement 2012 : 1 774 744,86 €

---

4 414 085,08 €

VOTE

Pour : 25  
 Contre : /  
 Abstentions : 8 A. ROGER - A.M. BERLIOUX - F. ALA - G. PERRIN - H. BOSSON - B. TERLIER - J.P. BENA  
 N. PETITJEAN

## 3/ Budget Annexe « Eau » - Compte Administratif 2011

Pour le Budget Annexe « Eau », les montants des dépenses et recettes des sections de Fonctionnement et d'Investissement se présentent de la façon suivante :

<b>EAU – 2011</b>			
Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2011	1 087 101,68	1 110 946,68	
Résultat de l'exercice			<b>23 845,00</b>
Report de l'exercice 2010		<b>90 452,18</b>	
Total avec report	1 087 101,68	1 201 398,86	
Résultat de clôture avant affectation			<b>114 297,18</b>
Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2011	504 297,36	324 141,27	
Solde d'exercice			<b>-180 156,09</b>
Report de l'exercice 2010		<b>28 769,72</b>	
Total avec report	504 297,36	352 910,99	
Résultat de clôture			<b>-151 386,37</b>
Restes A Réaliser (RAR) reportés sur 2012	101 967,22	162 475,00	
Total avec R.à.R.	606 264,58	515 385,99	

Le conseil municipal arrête le Compte Administratif 2011 du Budget Annexe « Eau »

VOTE

Pour : 30  
 Contre : 0  
 Abstentions : 2 M. DUBY - M. SALER

#### 4/ Budget Annexe « Eau » - Affectation du résultat

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice 2011, cumulé avec le résultat antérieur reporté, doit être affecté en totalité suite au vote du Compte Administratif.

Le conseil municipal

- décide d'affecter à la section d'Investissement	:	90 878,59 €
- décide de reprendre en Fonctionnement 2012	:	<u>23 418,59 €</u>
		114 297,18 €

*Vote : unanimité*

#### 5/ Budget Annexe « Assainissement » - Compte Administratif 2011

Pour le Budget Annexe « Assainissement », les montants des dépenses et recettes des sections de Fonctionnement et d'Investissement se présentent de la façon suivante :

<b>ASSAINISSEMENT - 2011</b>			
Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2011	824 316,19	1 163 916,36	
Résultat de l'exercice			<b>339 600,17</b>
Report de l'exercice 2010	<b>1 529,33</b>		
Total avec report	825 845,52	1 163 916,36	
Résultat de clôture avant affectation			<b>338 070,84</b>
Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2011	756 908,12	169 462,08	
Solde d'exercice			<b>-587 446,04</b>
Report de l'exercice 2010		<b>165,31</b>	
Total avec report	756 908,12	169 627,39	
Résultat de clôture			<b>-587 280,73</b>
Restes A Réaliser (RAR) reportés sur 2012	25 805,11	250 000,00	
Total avec R.à.R.	782 713,23	419 627,39	

Le conseil municipal arrête le compte administratif 2011 du Budget Annexe « Assainissement ».

#### VOTE

Pour	:	30	
Contre	:	2	M. DUBY – M. SALER

#### 6/ Budget Annexe « Assainissement » - Affectation du résultat

En application de l'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le résultat de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice 2011, cumulé avec le résultat antérieur reporté, doit être affecté en totalité suite au vote du Compte Administratif.

Le conseil municipal

- décide d'affecter à la section d'Investissement	:	363 085,84 €
- décide de reprendre en Fonctionnement 2012	:	-25 015, 00 €
		<hr/>
		338 070,84 €

*Vote : unanimité*

## 7/ Budget Annexe « Plaine-Joux » - Compte Administratif 2011

Pour le Budget Annexe de Plaine Joux, les montants des dépenses et recettes de la section de Fonctionnement et d'Investissement se présentent de la façon suivante :

PLAINE JOUX - 2011			
Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2011	545 750,02	1 578 481,74	
Résultat de l'exercice			<b>1 032 731,72</b>
Report de l'exercice 2010		<b>5 142,25</b>	
Total avec report	545 750,02	1 583 623,99	
Résultat de clôture avant affectation			<b>1 037 873,97</b>
Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2011	1 139 279,43	150 902,68	
Solde d'exercice			<b>-988 376,75</b>
Report de l'exercice 2010		<b>82 022,57</b>	
Total avec report	1 139 279,43	232 925,25	
Résultat de clôture			<b>-906 354,18</b>
Restes A Réaliser (RAR) reportés sur 2012	46 083,30	0,00	
Total avec R.à.R.	1 185 362,73	232 925,25	

Le conseil municipal arrête le compte administratif 2011 du Budget Annexe « Plaine Joux ».

Vote : *unanimité*

## 8/ Budget Annexe « Plaine-Joux » - Affectation du résultat

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice 2011, cumulé avec le résultat antérieur reporté, doit être affecté en totalité suite au vote du Compte Administratif.

Le conseil municipal

- décide d'affecter à la section d'Investissement : 952 437,48 €
  - décide de reprendre en Fonctionnement 2012 : 85 436,49 €
- 1 037 873,97 €

Vote : *unanimité*

## 9/ Budget Annexe « Base de Loisirs » - Compte Administratif 2011

Pour le Budget Annexe « Base de Loisirs », les montants des dépenses et recettes des sections de Fonctionnement et d'Investissement se présentent de la façon suivante :

BASE DE LOISIRS - 2011			
Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2011	189 767,39	257 837,26	
Résultat de l'exercice			<b>68 069,87</b>
Report de l'exercice 2010		<b>110 005,43</b>	
Total avec report	189 767,39	367 842,69	
Résultat de clôture avant affectation			<b>178 075,30</b>
Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2011	337 904,41	210 027,95	

Solde d'exercice			<b>-127 876,46</b>
Report de l'exercice 2010		<b>141 457,64</b>	
Total avec report	337 904,41	351 485,59	
Résultat de clôture			<b>13 581,18</b>
Restes A Réaliser (RAR) reportés sur 2012	30 979,40	0,00	
Total avec R.à.R.	368 883,81	351 485,59	

Le conseil municipal arrête le Compte Administratif du Budget Annexe « Base de Loisirs des Iles ».

Vote : *unanimité*

### 10/ Budget Annexe « Base de Loisirs » - Affectation du résultat

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice 2011, cumulé avec le résultat antérieur reporté, doit être affecté en totalité suite au vote du Compte Administratif.

Le conseil municipal

- décide d'affecter à la section d'Investissement :	17 398,22 €
- décide de reprendre en Fonctionnement 2012 :	<u>160 677,08 €</u>
	178 075,30 €

Vote : *unanimité*

### 11/ Budget Annexe « Forêts » - Compte Administratif 2011

Pour le Budget Annexe « Forêts », les montants des dépenses et recettes des sections de Fonctionnement et d'Investissement se présentent de la façon suivante :

<b>LES FORETS - 2011</b>			
Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2011	44 000,94	34 109,00	
Résultat de l'exercice			<b>-9 891,94</b>
Report de l'exercice 2010		<b>99 976,80</b>	
Total avec report	44 000,94	134 085,80	
Résultat de clôture avant affectation			<b>90 084,86</b>
Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2011	35 100,00	19 429,92	
Solde d'exercice			<b>-15 670,08</b>
Report de l'exercice 2010	<b>19 429,92</b>		
Total avec report	54 529,92	19 429,92	
Résultat de clôture			<b>-35 100,00</b>
Restes A Réaliser (RAR) reportés sur 2012	0,00	0,00	
Total avec R.à.R.	54 529,92	19 429,92	

Le conseil municipal arrête le compte administratif 2011 du Budget Annexe « Forêts ».

Vote : *unanimité*

## 12/ Budget Annexe « Forêts » - Affectation du résultat

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice 2011, cumulé avec le résultat antérieur reporté, doit être affecté en totalité suite au vote du Compte Administratif.

Cependant, afin de permettre l'équilibre du budget primitif des forêts, il a été proposé une reprise anticipée du résultat.

- Fonctionnement	90 084,86 €
- Investissement	-35 100,00 €

La section d'investissement laissant apparaître un déficit de 35 100,00 €, une partie de l'excédent de fonctionnement sera affectée à l'investissement pour combler le besoin de financement.

Le conseil municipal décide d'affecter à la section d'Investissement : 35 100,00 €

Vote : unanimité

## 13/ Budget Annexe « Carrières » - Compte Administratif 2011

Pour le Budget Annexe des « Carrières », les montants des dépenses et recettes des sections de Fonctionnement et d'Investissement se présentent de la façon suivante :

<b>LES CARRIERES – 2011</b>			
Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2011	2 488,04	2 000,00	
Résultat de l'exercice			<b>-488,04</b>
Report de l'exercice 2010		<b>14 292,96</b>	
Total avec report	2 488,04	16 292,96	
Résultat de clôture avant affectation			<b>13 804,92</b>
Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2011	0,00	0,00	
Solde d'exercice			<b>0,00</b>
Report de l'exercice 2010		<b>23 623,34</b>	
Total avec report	0,00	23 623,34	
Résultat de clôture			<b>23 623,34</b>
Restes A Réaliser (RAR) reportés sur 2012	0,00	0,00	
Total avec R.à.R.	0,00	23 623,34	

Le conseil municipal arrête le compte administratif 2011 du Budget Annexe « Carrières ».

Vote : unanimité

## 14/ Budget Principal et Budgets Annexes - Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2011

Après s'être fait présenter les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'exercice 2011 tenus par Madame BONJOUR, comptable public de la Commune de Passy, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011, le conseil municipal arrête le compte de gestion 2011 - du Budget Principal - des Budgets Annexes : les Pouretelles, Forêts, Carrières, Plaine-Joux, Base de Loisirs des Iles, Eau, Assainissement.

Vote : unanimité

## 15/ Budget de l'Eau - Décision Modificative n° 1

Dans le cadre de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, la Commune de Passy à engage une procédure d'instauration des périmètres de protection des captages d'eau potable.

Afin de prendre possession d'une parcelle dont les propriétaires n'ont pu être trouvés, une ordonnance d'expropriation a été prononcé, et la somme doit être consigné à la Caisse des Dépôts.

Le conseil municipal approuve le virement suivant :

<i>Section d'investissement</i>	<i>Dépenses</i>
Imputation 2315.Eau Installation matériel et outillage	- 138 €
Imputation 275. 110 Dépôts et cautionnements versés	<u>+ 138 €</u>
	0

Vote : *unanimité*

## 16/ Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme et bilan de la concertation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions d'élaboration du PLU, dont le projet est présenté pour être arrêté avant transmission aux services de l'Etat.

La procédure a débuté en 1990 pour redémarrer en 2004. Depuis 2004, plus de 89 réunions de commissions ont débattu des orientations générales, du PADD de la stratégie foncière à mettre en œuvre au service du développement économique et touristique de la commune comme du maintien de l'agriculture. Le rôle central de la Commune de Passy au Pays du Mont Blanc, le potentiel d'accueil de population, les services dont le commerce et les infrastructures sont autant d'atouts valorisés dans le projet de PLU, à travers notamment un zonage pertinent, des réserves foncières ou encore des orientations d'aménagements propres à certains secteurs.

Présentés dans le PADD au conseil municipal du 13 Octobre 2011, les orientations générales d'aménagement ont également été confrontées à l'avis de la population qui s'est exprimée via le registre ou encore directement lors des réunions publiques organisées le (30/06/2004, 22/06/2007, 13/10/2011, 09/02/2012 et 14/06/2012). Les différentes personnes associées, régulièrement invitées aux réunions ont pu faire valoir leur expertise ainsi que leurs suggestions.

Monsieur le Maire tient à saluer le travail de la commission, et de tous les élus qui depuis plusieurs années se sont investis sans compter dans l'élaboration de ce document qu'il convient désormais d'arrêter.

Monsieur Alain ROGER engage immédiatement le débat. Il indique qu'il aurait souhaité voter cette délibération mais que les conditions ne le lui permettent plus en raison des trop nombreuses remises en cause de ces dernières années notamment celles issues du projet de Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN). Arrêter le PLU tel que proposé, c'est de fait accepter le futur PPRN, lequel est inacceptable.

Pour Monsieur Gilbert Perrin, les exigences de l'Etat qui conduisent à revenir sur la constructibilité de terrains issus du remembrement-aménagement est un manquement à la parole donnée et une façon de spolier des propriétaires.

Il propose de voter l'arrêt du document sous réserve d'introduire dans la délibération le refus d'approbation du PPRN et une modification du zonage en ce qui concerne le remembrement-aménagement.

Monsieur Michel Duby salue le travail de la Commission, mais regrette que les dispositions du plan Atmosphère n'aient pas été intégrées au PLU. Il redoute les effets dévastateurs du futur PPRN sur les investissements à venir. Il indique que de faire un PLU « grenelisé » ne prendrait certainement que 6 mois de travail supplémentaire.

Monsieur le Maire précise que ce n'est certainement pas 6 mois mais deux ans supplémentaires qui seraient nécessaires.

Monsieur François BUTTOUDIN indique qu'il ne votera pas ce projet de PLU qui pénalise les agriculteurs dont les droits à construire à proximité des exploitations, sont trop restrictifs et de surcroît empêche l'installation de jeunes agriculteurs.

Monsieur le Maire indique qu'il est prêt à répondre favorablement à la proposition de Gilbert Perrin mais à travers une motion indépendante de la délibération d'arrêt, qu'il propose de soumettre au conseil municipal.

A la demande de Monsieur Alain Roger, Monsieur le Maire suspend la séance pour 15 minutes afin de permettre à chaque groupe de faire ses propositions.

A 21h30 le Conseil Municipal reprend ses travaux. Au nom du groupe « Mieux Vivre Ensemble à Passy » Alain Roger indique qu'il ne votera pas cette délibération d'arrêt du PLU en raison des dispositions trop restrictives du PPRN, il demande d'ailleurs le retrait de la délibération.

Monsieur le Maire précise qu'il faut distinguer le PLU du PPRN et qu'il a déjà saisi les services de l'Etat des demandes de la Mairie concernant un assouplissement du PPRN mais qu'il n'a pour l'heure aucune réponse.

C'est bien la preuve selon Alain Roger qu'il faut retirer la délibération et attendre la réaction de l'Etat, sinon la commune se prive de tout moyen d'action.

Monsieur le Maire souhaite consulter son équipe et propose une nouvelle suspension de séance de 15 minutes.

A 21h55 Monsieur le Maire rappelle le Conseil Municipal. Il demande à Monsieur Stéphane Pangalos de présenter la motion qu'il propose d'adopter avant le vote de l'arrêt du PLU.

**Monsieur Pangalos donne lecture de cette motion qui précise que le Conseil Municipal exprime sa désapprobation du projet de PPR et que le vote du PLU ne préjuge en rien de l'avis à venir du Conseil Municipal sur le futur PPR.**

**Le conseil Municipal approuve cette motion (délibération n° 23) à l'unanimité.**

Monsieur le Maire clos le débat sur le projet d'arrêt du PLU et met aux voix la délibération qui est approuvée par :

22 voix - pour

9 voix - contre

2 - abstentions

M. DUBY – M. SALER – A. ROGER – H. BOSSON – A.M. BERLIOUX – N. PETITJEAN -

B. TERLIER – J.P. BENA – F. BUTTOUDIN

G. PERRIN - F. ALA

Le conseil municipal :

- Tire le bilan de la concertation ;
- Décide d'arrêter le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la délibération,



- précise que le projet de PLU sera communiqué pour avis :
  - A l'ensemble des personnes publiques associées à la révision,
  - Aux personnes consultées qui en ont fait la demande et notamment aux communes limitrophes,
- précise que suite aux avis des personnes publiques associées et consultées, le projet de PLU sera soumis à enquête publique.
- dit que le dossier tel qu'arrêté est mis à la disposition du public conformément à l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme.

### **17/ Echange de terrains entre la SCI ORCA et la Commune de Passy**

Le Conseil Municipal en date du 26 avril 2012 a autorisé Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de la parcelle communale cadastrée section D n°4865 située au lieudit « Le Communal de Chedde ».

Ce terrain, appartenant au domaine privé communal, est d'une superficie de 705 m<sup>2</sup>. De par sa forme très étroite, cette parcelle ne permet pas l'implantation d'une nouvelle entreprise. Ce bien ne représentant pas d'utilité en l'état pour la commune, il paraît opportun d'en envisager la cession.

La SCI ORCA, ayant signé un compromis de vente pour les parcelles contigües à la parcelle D 4865, a contacté la Commune afin d'acquérir ladite parcelle communale.

Elle souhaite s'implanter sur la Commune de Passy et l'acquisition de la parcelle D 4865 lui permettra de posséder un ensemble cohérent afin d'y construire un bâtiment adapté à son activité.

Néanmoins, la Commune a un projet de réalisation d'une voie de contournement pour les poids lourds afin d'éviter le centre de Chedde allant de la PAE du Mont blanc à la ZAE des Egratz.

Selon le tracé du projet, un aménagement routier serait nécessaire sur les parcelles cadastrées section D 3180p1 et D 3640p1 dont la SCI ORCA est en cours d'acquisition.

Le conseil municipal :

- approuve l'échange sans soulte de la parcelle communale cadastrée section D n°4865 au profit de la SCI ORCA avec les parcelles cadastrées section D n°3180p1 et 3640p1 appartenant à la SCI ORCA au profit de la Commune de Passy.  
Les terrains échangés ayant la même superficie, l'échange est consenti sans soulte.
- approuve la convention d'échange susvisée, les terrains
- autorise la SCI ORCA représentée par Monsieur Julien BAUD ou toute autre personne morale créée en substitution, à déposer un dossier de permis de construire sur la parcelle cadastrée section D n°4865, cédée à titre d'échange par la Commune de Passy,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer, pour le compte et au nom de la Commune la convention d'échange susvisée.

Vote : unanimité

## **18/ Cession et mise à disposition par bail emphytéotique parcelles cadastrées N 2290 p et N 949 - programme immobilier social mixte Passy chef-lieu**

Par délibération en date du 3 février 2011, M. le Maire a validé l'étude de faisabilité présentée par Haute-Savoie Habitat en vue de la réalisation d'un programme de 20 logements en deux bâtiments à savoir 12 logements locatifs aidés et 8 logements en accession sociale, sur les parcelles cadastrées section N 2290p et N 949 appartenant à la Commune.

En vue de la réalisation du projet, un plan de division a été réalisé par le Cabinet de géomètre-experts ARPENTAGE afin de déterminer précisément le tènement à céder pour le logement en accession et le terrain à soumettre à bail pour le logement locatif.

Au vu de ces éléments, le montage foncier proposé est le suivant : deux lots intéressants le projet sont créés, un troisième lot de 4735 m<sup>2</sup> restant propriété communale :

- Parcelle N 2290p1 de 849 m<sup>2</sup> correspondant à la partie en accession sociale réalisée sous maîtrise d'ouvrage I.D.E.I.S., représentant 8 logements pour une surface de plancher approximative de 545 m<sup>2</sup>. Ce tènement est vendu au profit d'I.D.E.I.S. (Société Anonyme d'Intérêt Collectif d'Habitations à Loyers Modérés), partenaire de Haute-Savoie Habitat, pour un montant de 107 000 € TTC, soit 100 000 € HT.
- Parcelles N 2290p2, N 2290p3 et N 949 de 4739 m<sup>2</sup> correspondant à la partie locative réalisée sous maîtrise d'ouvrage d'Haute-Savoie Habitat, représentant 12 logements pour une surface de plancher approximative de 804 m<sup>2</sup>. Ce tènement est mis à disposition d'Haute-Savoie Habitat par un bail emphytéotique de 65 ans moyennant le versement d'un loyer de 1 euro symbolique par an. Compte-tenu de l'intérêt pour la Commune de voir s'implanter du logement locatif social à proximité du centre administratif, il a été décidé de fixer le loyer à l'euro symbolique. Une partie du tènement sera ensuite rétrocédé gracieusement à la Commune de Passy en fin de travaux.

Pour rappel, le bilan financier de l'opération présentera un solde positif pour la Commune de 54 500 €, compte-tenu de la subvention d'équilibre versée par la collectivité pour le logement locatif d'un montant de 45 000 €.

Il est précisé que des clauses anti-spéculatives au profit de la Commune de Passy seront insérées dans les actes de vente des acquéreurs, en cas de revente avec plus-values, permettant ainsi à la collectivité de récupérer l'effort consenti au niveau de la charge foncière dans le cadre de la vente du terrain.

Le conseil municipal :

- approuve la vente, sous conditions suspensives, de la parcelle communale cadastrée section N 2290p1 d'une contenance de 849 m<sup>2</sup>, au profit de I.D.E.I.S. dont le siège social est situé à ANNECY (74) – 2 Rue Marc Le Roux, au prix de 100 000 € HT, en vue de la réalisation de 8 logements en accession sociale à la propriété,
- dit que le prix de vente, est fixé à 107 000 € y compris TVA sur marge de 7000 € prise en charge par l'acquéreur et reversée par la Commune de Passy au Trésor Public,
- précise que le montant de TVA sur marge susvisé est calculé au taux en vigueur à la date de la présente délibération. Il sera recalculé avec le taux en vigueur à la date de la réitération par acte authentique.
- approuve la mise à disposition par bail emphytéotique de 65 ans au profit d'Haute-Savoie Habitat dont le siège social est situé à ANNECY (74) – 2, Rue Marc Le Roux moyennant le versement d'un loyer de 1 euro par an, des parcelles cadastrées section N 2290p2, N 2290p3 et N 949 d'une contenance totale de 4739 m<sup>2</sup>, en vue de la réalisation de 12 logements locatifs aidés,

VOTE

Pour	:	25	
Contre	:	7	A. ROGER - A.M. BERLIOUX - G. PERRIN - H. BOSSON B. TERLIER - J. P. BENA - N. PETITJEAN
Abstention	:	1	F. ALA

## **19/ Déclassement partiel de la voie communale n° 236 - avenue des Grandes Platières**

Le conseil municipal

- décide le déclassement du domaine public d'une partie de la voie communale n°236 dite « Avenue des Grandes Platières » pour une superficie de 170 m<sup>2</sup>, selon le plan établi par le géomètre-expert en date du 18 juin 2012, pour être intégré au domaine privé communal.
- autorise Monsieur le Maire à faire toute les diligences nécessaires pour procéder à l'aliénation de cette bande de terrain, en complément de l'aliénation de la parcelle cadastrée section I n°3268.

VOTE

Pour	:	23	
Contre	:	10	A. ROGER – A.M. BERLIOUX – M. DUBY – F. ALA – G. PERRIN – M. SALER – H. BOSSON B. TERLIER – J.P. BENA – N. PETITJEAN
Abstentions	:	/	

## **20/ Participation pour le financement de l'assainissement collectif**

La loi n°2012-354 du 14 mars 2012 de finances rectificative pour 2012, codifiée à l'article L.1331-7 du Code de la santé publique, a créé la *Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif* (PFAC), avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2012 en remplacement de la *Participation pour Raccordement à l'Égout* (PRE) qui est supprimée à compter de cette même date.

Cet article est complété par l'article l'article 37 (partie V) de la loi n°2011.525 du 17 mai 2011, de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, codifié à l'article L. 1331-7-1 du Code de la Santé Publique, qui créé la PFAC « assimilées domestiques. »

La PRE avait été instaurée par la Commune de Passy en 1989. Cette participation tenait compte de l'économie réalisée par les propriétaires des immeubles raccordés au réseau public de collecte en évitant une installation d'épuration individuelle réglementaire, elle s'élevait au maximum à 80 % du coût de fourniture et de pose d'une telle installation.

Le conseil municipal

- adopte les modalités d'application de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif pour les rejets d'eaux usées domestiques et pour les rejets d'eaux usées « assimilées domestiques » indiqués dans l'annexe 1,
- fixe au 1<sup>er</sup> juillet 2012 la date d'application de ces nouvelles dispositions.
- précise que les autorisations d'occuper le sol déposées avant le 1<sup>er</sup> juillet 2012, restent pour leur part soumis au régime de la participation pour raccordement à l'égout, dans les conditions et selon les modalités fixées au moment de leur délivrance.

Vote : *unanimité*

## **21/ Forêt communale de Passy (74) Convention de vente et d'exploitations groupées de bois avec l'Office National des Forêts (parcelle 39 - bois de la Côte)**

Le conseil municipal approuve la proposition de l'ONF relative à une coupe de bois sur le secteur du Bois de la Côte, avec comme destination de cette coupe prévente de bois façonnés.

N° de parcelle	Volume présumé	Estimation en €
39	214,20m <sup>3</sup>	13 264,20

Vote : unanimité

## **22/ Création d'un marché**

Après l'incendie du 29 mai 2012 qui a entièrement détruit le supermarché de la Commune, l'offre commerciale en particulier sur les secteurs de Marlioz et Chedde est désormais notoirement insuffisante.

Le conseil municipal approuve la création d'un marché alimentaire à titre expérimental rue du Stade à Marlioz, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Vote : unanimité

## **23/ Motion préalable à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme**

Considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est soumis au Conseil Municipal prend en compte les prescriptions du futur Plan de Prévention des Risques Naturels (P.P.R.N.) l'Assemblée Municipale souhaite avant de se prononcer sur l'arrêt du document d'urbanisme, qu'il soit acté que :

***La délibération décidant l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme (délibération n° 16 - conseil municipal du 28 juin 2012) ne préjuge en rien de la décision du conseil municipal à venir concernant le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) en cours de révision.***

***Le conseil municipal exprime à cet égard ses plus vives réserves notamment sur l'opportunité du zonage proposé, en particulier les zones rouges, et déplore l'absence de réponse au courrier d'observations et de remarques du 9 mai dernier adressé aux services de l'Etat par Monsieur le Maire.***

Pour être annexé à la délibération n° 16 du conseil municipal du 28 juin 2012.

Le conseil municipal approuve cette motion.

Vote : unanimité

## **COMMUNICATIONS**

### **Décisions du Maire**

#### **49/12 Mise à disposition de locaux scolaires à l'école élémentaire de Marlioz**

Salle située à l'école élémentaire de Marlioz mise à disposition du FJEP, pour l'organisation d'activités périscolaires.

Consentie à titre gracieux

Durée : période scolaire 2011/2012, hors vacances scolaires

- 50/12 Mise à disposition de locaux scolaires à l'école Chedde Centre**  
Salle située à l'école élémentaire de Chedde Centre mise à disposition du FJEP, pour l'organisation d'activités périscolaires.  
Consentie à titre gracieux  
Durée : période scolaire 2011/2012, hors vacances scolaires
- 55/12 Tarifs de l'accueil en accueil de loisirs municipal d'été**  
Actualisation des tarifs de l'accueil de loisirs municipal d'été, compte tenu des financements prestations de service versés par la CAF ou la MSA.  
Date d'effet : 6 juillet 2012
- 58/12 Fourniture et pose d'une toiture en PVC pour le parvis des Fiz (décision de rendre le marché infructueux)**  
Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 22/02/2012 et mis en ligne sur « mp74.fr » ainsi que le BOAMP dans le cadre d'une procédure adaptée, pour le marché de fourniture pose d'une toiture en PVC pour le parvis des Fiz.  
Les crédits alloués au marché ne permettant pas le financement, le marché est déclaré infructueux.
- 62/12 Bassin de décantation de Praz-Coutant : renforcement de la dalle de toiture et reprises de maçonnerie : lot 2 maçonnerie (avenant n° 1)**  
Un avis d'appel public à la concurrence est paru le 03/02/2012 dans le BOAMP, paru le 03/02/2012 dans le Messenger dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de travaux « bassin de décantation de Praz Coutant : renforcement de la dalle de toiture et reprises de maçonnerie : lot 2 maçonnerie ».  
Un avenant est conclu avec la SNC MTS 71000 Sance, pour un montant de 2 712 € H.T.  
Le nouveau montant du marché est de 17 146,70 € H.T. (augmentation de 18,79 %).
- 64/12 Achat de 4 véhicules neufs et un équipement et un équipement pour les services techniques de la Commune de Passy – lot 1 voiture berline neuf**  
Un avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne sur « mp74.fr » dans le cadre d'une procédure adaptée pour le marché de fourniture « achat de 4 véhicules neufs et un équipement pour les services techniques de la Commune de Passy : lot 1 voiture berline neuf ».  
La SA Garage de Savoie 74300 Cluses a été retenue pour l'exécution du marché de fourniture, pour un montant de 15 602, 70 € TTC.
- 65/12 Mobilisation d'un emprunt Caisse d'Épargne**  
Afin de financer les opérations d'investissements 2012 de la Ville de Passy, il est décidé de contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne d'un montant de 700 000 €.
- 66/12 Achat de 4 véhicules neufs et un équipement pour les services techniques de la Commune de Passy – lot 3 fourgon neuf 3 places**  
Un avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne sur « mp74.fr », dans le cadre d'une procédure adaptée, pour le marché de fourniture « achat de 4 véhicules neufs et un équipement pour les services techniques : lot 3 fourgon neuf 3 places, pour un montant de 22 159,75 € TTC.
- 67/12 Réhabilitation piscine municipale – mission de contrôle technique**  
Dans le cadre de la réhabilitation de la piscine municipale, le Bureau ALPES CONTRÔLES est chargé d'assurer un contrôle technique comprenant les missions « LP + PV + LE + STI + SEI + HAND + ATHAND ».  
Le montant de cette mission s'élève à 8 960 € HT.

**68/12 Révision du PLU (avenant n° 1)**

Un avis d'appel public à la concurrence est paru dans le Messenger dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de prestations intellectuelles « Révision du Plan Local d'Urbanisme ».

L'organisation de 4 réunions supplémentaires étant nécessaire un avenant est conclu avec la SARL ATELIER 2 38920 Crolles, pour un montant de 3 109, 60 € TTC.

Le nouveau montant du marché est de 27 759,16 € TTC (augmentation de 12,62 %).

**69/12 Prestation de nettoyage des bâtiments de la Commune de Passy : lot 1 nettoyage vitres et surfaces divers bâtiments communaux (décision de rendre ce lot infructueux)**

Un avis d'appel public à la concurrence est paru dans le BOAMP dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de services « prestations de nettoyage des bâtiments de la Commune de Passy lot 1 nettoyage vitres et surfaces divers bâtiments communaux ».

Ce lot est déclaré infructueux, suite à l'absence d'offre.

Une nouvelle consultation sera relancée.

**70/12 Fourniture d'un système de sonorisation pour la salle des fêtes et des spectacles de la Commune de Passy**

Un avis d'appel public à la concurrence est paru dans le BOAMP dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de « fourniture d'un système de sonorisation pour la salle des fêtes et des spectacles de la Commune de Passy ».

La société AMADEUS Evenements 74300 Cluses a été retenue pour l'exécution du marché pour un montant de 55 542 € H.T.

**71/12 Achat de 4 véhicules neufs et un équipement pour les services techniques de la Commune de Passy lot 5 véhicule 4 x 4**

Un avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne sur « mp74.fr » dans le cadre d'une procédure adaptée pour le marché de fourniture « achat de 4 véhicules neufs et un équipement pour les services techniques de la Commune de Passy : lot 5 véhicule 4x4 ».

La SARL garage BALLEYDIER 74807 Saint Pierre en Faucigny a été retenue pour l'exécution du marché pour un montant total de 21 454,55 € TTC.

**72/12 Prestation de nettoyage des bâtiments de la Commune de Passy : lot 2 nettoyage vitres et surfaces des gymnases**

Un avis d'appel public à la concurrence est paru dans le BOAMP dans le cadre d'une procédure adaptée et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de services « prestations de nettoyage des bâtiments de la Commune de Passy lot 2 nettoyage vitres et surfaces des gymnases ».

La société Polyservices 69140 Rillieux la Pape a été retenue pour l'exécution du marché de services.

Le marché est à bons de commande d'une durée de 12 mois renouvelable 2 fois par reconductions expresse pour une période de 12 mois, soit une durée totale du marché fixé à 36 mois, avec un maximum de 8 491,04 € HT par an.

**73/12 Prestation de nettoyage des bâtiments de la Commune de Passy : lot 4 entretien du centre culturel municipal et bâtiment du cinéma**

Un avis d'appel public à la concurrence est paru dans le BOAMP dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de services « prestations de nettoyage des bâtiments de la Commune de Passy lot 4 entretien du CCM et bâtiment du cinéma ».

La société Polyservices 69140 Rillieux la Pape a été retenue pour l'exécution du marché de services.

Le marché est à bons de commande d'une durée de 12 mois renouvelable 2 fois par

reconduction expresse pour une période de 12 mois, soit une durée totale du marché fixé à 36 mois, avec un maximum de 7 309,32 € HT par an.

**74/12 Contrat de logement 2012**

Attribution d'un logement communal à l'école maternelle de Chedde Jonction, avenue du Coteau à Passy.

Loyer mensuel : 351,59 €

Montant prévisionnel des charges : 57,80 €

**75/12 Aménagement d'une aire de jeux pour la Commune de Passy lot 1 fourniture et pose équipement de l'aire de jeux**

Un avis d'appel public à la concurrence est paru dans le BOAMP et mis en ligne sur « mp74.fr » dans le cadre d'une procédure adaptée pour le marché de fourniture « aménagement d'une aire de jeux pour la Commune de Passy : lot 1 fourniture et pose équipement de l'aire de jeux ».

La société PROLUDIC 37120 Vouvray a été retenue pour l'exécution du marché, pour un montant de 14 931,46 € HT.

**76/12 Aménagement d'une aire de jeux pour la Commune de Passy lot 2 fourniture et pose d'une clôture et d'un portillon**

Un avis d'appel public à la concurrence est paru dans le BOAMP et mis en ligne sur « mp 74.fr » dans le cadre d'une procédure adaptée pour le marché de fourniture « aménagement d'une aire de jeux pour la Commune de Passy : lot 2 fourniture et pose d'une clôture et d'un portillon ».

La société SNC C'CLOT 69140 Rillieux la Pape a été retenue pour l'exécution du marché pour un montant de 6 215 € HT.

**77/12 Aménagement d'une aire de jeux pour la Commune de Passy lot 3 fourniture et pose d'un sol amortissant et gazon synthétique**

Un avis d'appel public à la concurrence est paru dans le BOAMP et mis en ligne sur « mp 74.fr » dans le cadre d'une procédure adaptée pour le marché de fourniture « aménagement d'une aire de jeux pour la Commune de Passy : lot 3 fourniture et pose d'un sol amortissant et gazon synthétique ».

La société MGDE 69330 Meyzieu a été retenue pour l'exécution du marché, pour un montant de 16 625 € HT.

**78/12 Aménagement d'une aire de jeux pour la Commune de Passy lot 4 fourniture mobilier urbain**

Un avis d'appel public à la concurrence est paru dans le BOAMP et mis en ligne sur « mp74.fr » dans le cadre d'une procédure adaptée pour le marché de fourniture « aménagement d'une aire de jeux pour la Commune de Passy : lot 4 fourniture mobilier urbain ».

La société PRODULIC 37210 Vouvray a été retenue pour l'exécution du marché, pour un montant de 2 158,96 € HT.

**79/12 Achat de 4 véhicules neufs et un équipement pour les services techniques de la Commune de Passy lot 4 véhicules polybenne type chantier PTC 3,5 tonnes (décision de classement sans suite)**

Un avis d'appel public à la concurrence est paru dans le BOAMP et mis en ligne sur « mp74.fr » dans le cadre d'une procédure adaptée, pour le marché de fourniture « achat de 4 véhicules neufs et un équipement pour les services techniques de la Commune de Passy : lot 4 véhicules polybenne type chantier – PTC 3,5 tonnes ».

Considérant l'évolution récente des besoins spécifiques concernant l'achat d'un véhicule polybenne type chantier, il est décidé sans la présente procédure pour le lot 4 au motif de l'intérêt général et de relancer une nouvelle consultation prenant en compte l'évolution

des besoins.

**80/12 Prestation de nettoyage des bâtiments de la Commune de Passy : lot 3 entretien du F.J.E.P.**

Un avis d'appel public à la concurrence est paru dans le BOAMP dans le cadre d'une procédure adaptée et mis en ligne « mp74.fr » pour le marché de services « prestations de nettoyage des bâtiments de la Commune de Passy lot 3 entretien du FJEP ».

La société SRP Polyservices 69140 Rillieux la Pape a été retenue pour l'exécution du marché.

Le marché est à bons de commande d'une durée de 12 mois renouvelable 2 fois par reconduction expresse pour une période de 12 mois, soit une durée totale du marché fixée à 36 mois, avec un maximum de 15 775,06 € HT par an.

**81/12 Prestations topographiques et foncières**

Un avis d'appel public est paru dans le BOAMP dans le cadre d'une procédure adaptée et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de fournitures « prestations topographiques et foncières ».

La SARL ARPENTAGE 74700 Sallanches a été retenue pour l'exécution du marché.

Le marché est à bons de commande d'une durée de 12 mois renouvelable 3 fois par reconduction expresse pour une période de 12 mois, soit une durée totale du marché fixée à 48 mois, avec un minimum de 10 000 € HT par an, avec un maximum de 40 000 € HT par an.

**82/12 Achat d'un équipement polybenne pour les services techniques de la Commune de Passy (décision de classer sans suite)**

Un avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne sur « mp74.fr » dans le cadre d'une procédure adaptée, pour le marché de fourniture « d'un équipement polybenne neuf pour les services techniques de la Commune de Passy.

Considérant l'évolution récente des besoins spécifiques concernant l'achat d'un équipement polybenne pour les services de la Commune de Passy, il est décidé de déclarer sans suite la présente consultation au motif de l'intérêt général en raison de l'évolution des besoins.

**83/12 Décision de mandatement d'un avocat pour engager une procédure d'expulsion des gens du voyage**

Considérant la nécessité de procéder à l'expulsion des gens du voyage situés à proximité de l'aire de grand passage afin de prévenir les troubles à l'ordre public, il est décidé de mandater la SCP BOUVARD 74130 Bonneville afin d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour mettre en œuvre la procédure d'expulsion.

**85/12 Contrat de service SP PLUS Caisse d'Epargne**

Il est nécessaire de souscrire un contrat pour le paiement à distance dans le cadre de la prévente des forfaits de remontées mécaniques de la station de Plaine-Joux.

Un contrat d'accès aux services SP PLUS est conclu avec la Caisse d'Epargne Rhône Alpes. Montant de l'abonnement mensuel : 15 € HT, auquel s'ajoute un coût par paiement effectué à la transaction de 0,13 € HT, et un abonnement mensuel pour service saisonnier de 10 € HT.



**86/12 Fourniture de bureau pour la Commune de Passy lot 2 fournitures scolaires et pédagogiques**

Un avis d'appel public à la concurrence est paru dans le BOAMP et mis en ligne sur « mp74.fr » dans le cadre d'une procédure adaptée, pour le marché de fourniture de bureau de la Commune de Passy : lot 2 fournitures scolaires et pédagogiques ».

La société Papeteries PICHON 42653 La Talaudiere a été retenue pour l'exécution du marché.

Le marché est à bons de commande d'une durée de 12 mois renouvelable 3 fois par reconduction expresse pour une période de 12 mois, soit une durée totale fixée à 48 mois, avec un minimum de 5 000 € HT par an, avec un maximum de 40 000 € HT par an.

**87/12 Fourniture de bureau pour la Commune de Passy lot 1 fourniture de bureau pour les services administratifs de la commune**

Un avis d'appel public à la concurrence est paru dans le BOAMP et mise en ligne sur « mp74.fr » dans le cadre d'une procédure adaptée , pour le marché de fourniture de bureau de la Commune de Passy : lot 1 fournitures de bureau pour les services administratifs de la Commune ».

La société BMF 74942 Annecy a été retenue pour l'exécution du marché.

Le marché est à bons de commande d'une durée de 12 mois renouvelable 3 fois par reconduction expresse pour une période de 12 mois, soit une durée totale du marché fixée à 48 mois, avec un minimum de 5 000 € HT par an, avec un maximum de 30 000 € HT par an.

**88/12 Convention de mise à disposition gratuite de locaux à la Croix Rouge**

Mise à disposition d'un local et deux caves dans le bâtiment « Henri Jacques le Même » à Chedde, à l'association « la Croix Rouge ».

Consentie à titre gracieux. Participation aux charges : 30 € par mois

Durée : à compter du 8 juin 2012 pour une année. Reconduite chaque année de façon expresse.

**89/12 Occupation du domaine public communal pour une activité de promenade équestre à la base de loisirs**

Autorisation d'occupation du domaine public communal est donnée à Monsieur Quoniam Gérard, en vue d'organiser des promenades équestres pour la saison 2012, du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre.

Location annuelle : 10% du chiffre d'affaires hors taxes, avec un minimum de 1 000 €.

**93/12 Modification de la régie mixte service « école de musique »**

Modification de l'article n° 4 et l'article 8 à la décision n° 78/2011 du 22 août 2011.

La régie encaisse le produit suivant : les frais d'examens (frais d'inscription)

La régie paie la dépense suivante : les frais d'examens (frais d'inscription)